

commune des MOUTIERS EN CINGLAIS
DÉPARTEMENT DU CALVADOS

POS initial approuvé le 11.03/1986

Modification n° 1 13.06/1991

RÉVISION N° 1 approuvée le 30.03/1994

Modification n° 2 08.12/2000

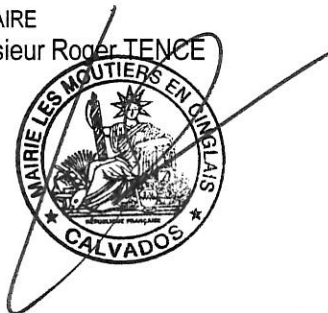
Révision simplifiée n° 3 12.03/2009

P.O.S. - RÉVISION N°2
ÉLABORATION du Plan Local d'Urbanisme

APPROBATION

vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
en date du : **07 septembre 2011**

LE MAIRE
Monsieur Roger TENCE



2b - Orientations Particulières d'Aménagement

**AGENCE
SCHNEIDER**



42 AVENUE DU 6 JUIN
BP 13030
14 017 CAEN CEDEX 2
T : 02 31 35 49 60
F : 02 31 35 49 61
accueil@agence-schneider.fr

Exemples d'utilisation des matériaux dans la Suisse Normande :

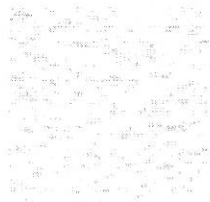


GAMME DE COULEUR RETENUE
POUR LES ENDUITS :

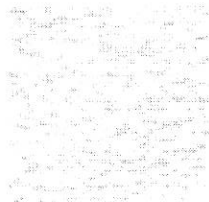
*Illustration à partir des références d'enduits
du fabricant Weber et Broutin.*

TEINTES DES FAÇADES

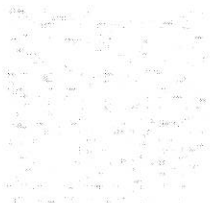
Nuances de la pierre de Caen



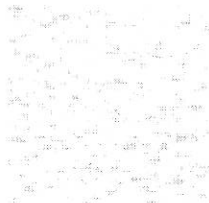
009 Beige



207 Beige clair

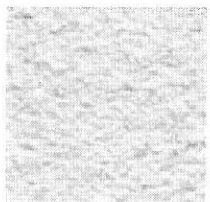


016 Ton pierre

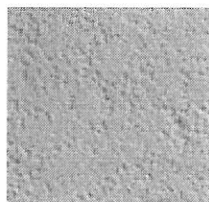


221 Grege soutenu

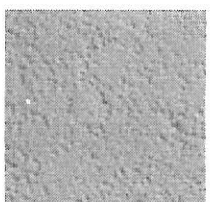
Nuances du schiste local



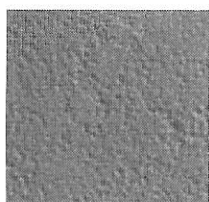
044 Brun clair



203 Cendré beige clair

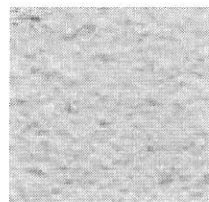


202 Cendré beige foncé

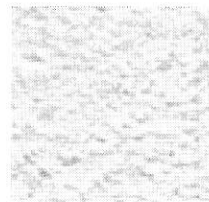


240 Marron moyen

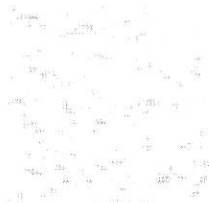
TEINTES SECONDAIRES



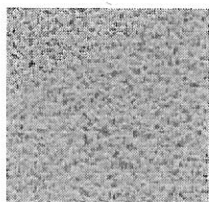
010 Beige ocre



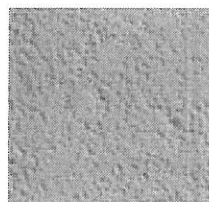
231 Jaune ivoire



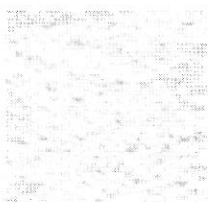
019 Jaune ivoire



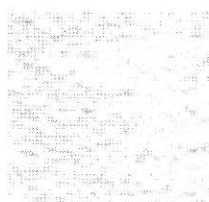
080 Ton brique



201 Bleu refroidi



091 Gris perle



210 Bleu grisé

LE SITE :

Le secteur d'étude s'articule autour de l'Allée qui reliait autrefois le château de Villeray au village. Cette allée, majestueuse, mérite une viabilisation complémentaire afin de la mettre en valeur.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Étendre l'urbanisation au sud, de part et d'autre de l'Allée, en reliant sans rupture paysagère, le village et le hameau de la Couture :
- Mettre en oeuvre une opération d'aménagement qui ne limite pas l'urbanisation au bord de l'Allée ;
- Relier les nouvelles unités de voisinage créées de part et d'autre de l'Allée aux espaces environnants
- Organiser les constructions et les aménagements de part et d'autre de l'Allée dans le respect de son cadre paysager ;
- Mettre en place un cadre paysager harmonieux avec celui du village.



Gestion du cadre paysager et des déplacements doux



L'Allée qui relie la RD258 à la rue de la Marchandière



Exemple d'aménagement en bord de rue

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'AMÉNAGEMENT :

1- Pour un cadre paysager harmonieux avec celui du village :

Les lisières d'urbanisation avec l'espace rural seront faites de haies bocagères ou d'alignement d'arbres.

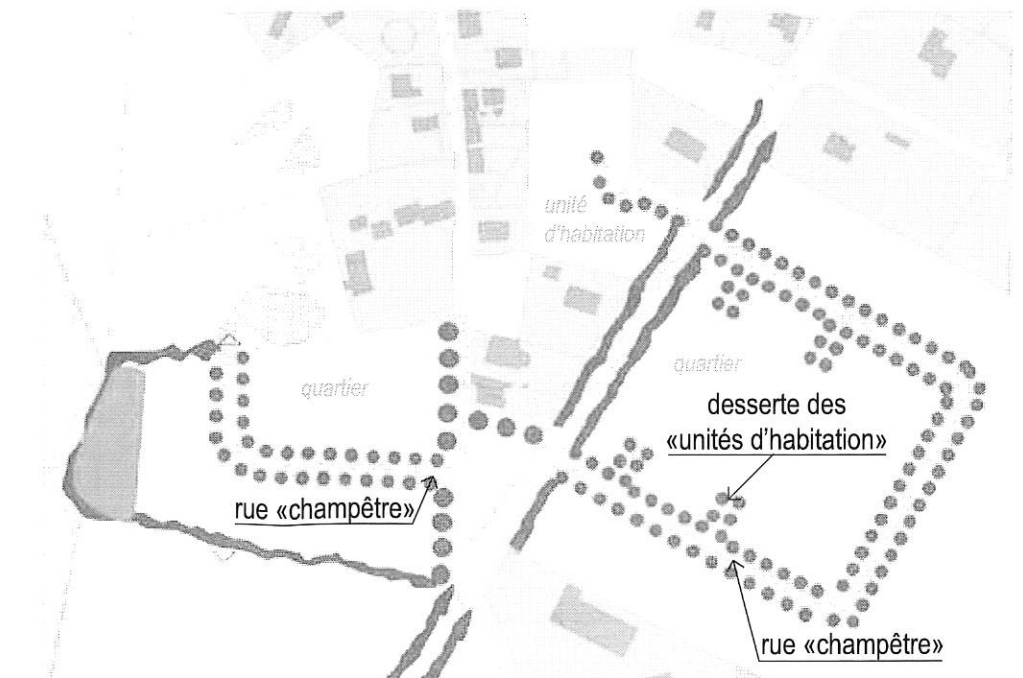
Ces plantations ainsi que les clôtures internes des opérations d'aménagement seront traitées de manière unitaire afin de créer une harmonie générale.

Les nouvelles rues seront plantées d'arbres et leurs bas-cotés seront préférentiellement enherbés, afin de créer des paysages d'allées en cohérence avec le paysage du village.

2- Pour des unités de voisinage bien reliées à l'existant où les déplacements sans voiture seront facilités et le cadre de vie de qualité

Les nouvelles rues et chemins seront reliés aux rues et chemins existant ou possibles ultérieurement, lors de prochaines extensions résidentielles.

Pour faciliter le stationnement devant les logements, les bords de chaussée pourront accueillir des places de stationnement. (Voir les exemples d'aménagement).



Exemple d'aménagement

Orientations Particulières d'Aménagement

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT À RESPECTER :

Secteur 1 : A l'est de «l'Allée»

- Deux rues avec un paysage en «allée», d'une emprise publique minimale de 12 mètres, seront créées à partir de l'Allée.
- Les clôtures s'inséreront harmonieusement dans le paysage traditionnel ;
- La haie et les arbres existants en bordure de «l'Allée» seront conservés. Ils ne seront qu'exceptionnellement interrompus pour créer des accès ;
- Des chemins pédestres seront créés afin de rejoindre l'Allée qui permettra de se rendre aux équipements publics en toute sécurité.

Secteur 3 : A l'ouest de la RD258

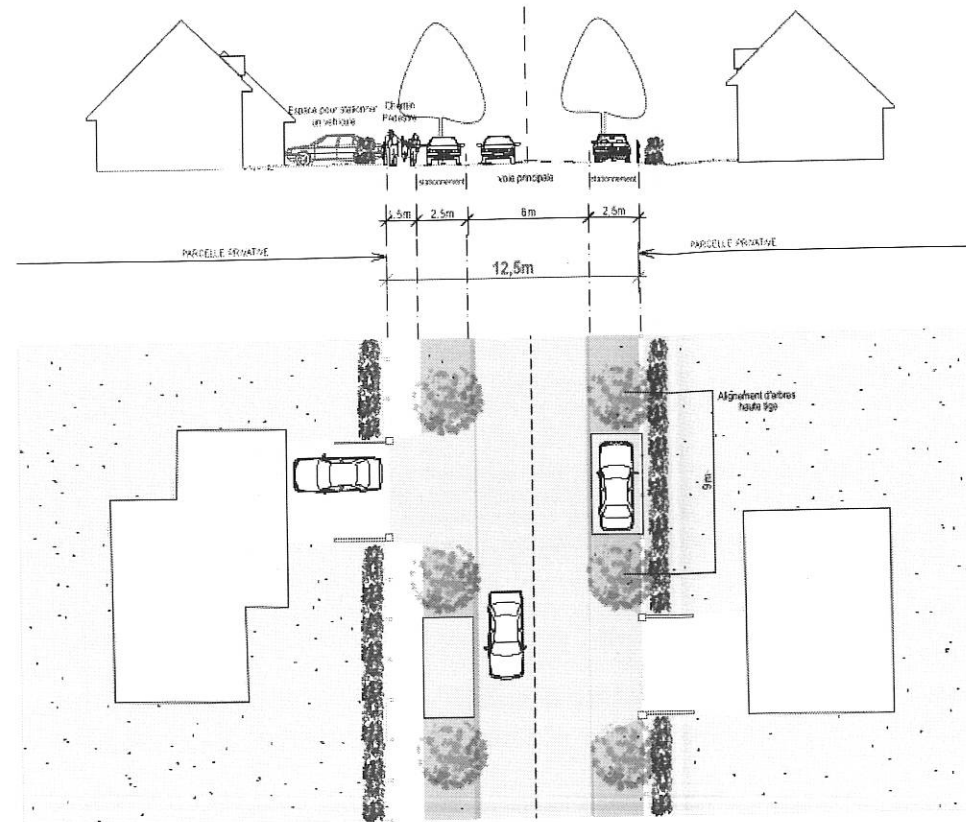
- La voie de desserte aura un profil de rue champêtre ;
- Le développement futur de l'urbanisation de la commune est anticipé. Par conséquent, un espace vert de 10 mètres de large est créé au sud de la nouvelle rue afin de conserver l'espace nécessaire à la réalisation d'une nouvelle voie ;
- Une liaison douce est à créer entre la nouvelle rue du quartier et le boisement à l'ouest ;
- Les arbres et les haies en bordure sud et nord du terrain seront conservés ;
- En bordure de RD258 un alignement d'arbre de haute tige est à créer.

Secteur 2 : A l'ouest de «l'Allée»

- La voie de desserte aura un profil champêtre ;
- L'emprise publique devra être de 8 mètres minimum de large afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour aisément ;
- Les arbres et les haies en bordure de l'Allée seront conservés.

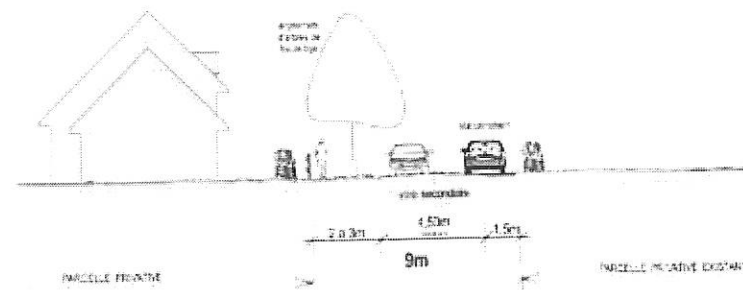
SECTEUR 1 et 3 : Exemple des rues de quartier

Les dimensions pourront être adaptées au contexte



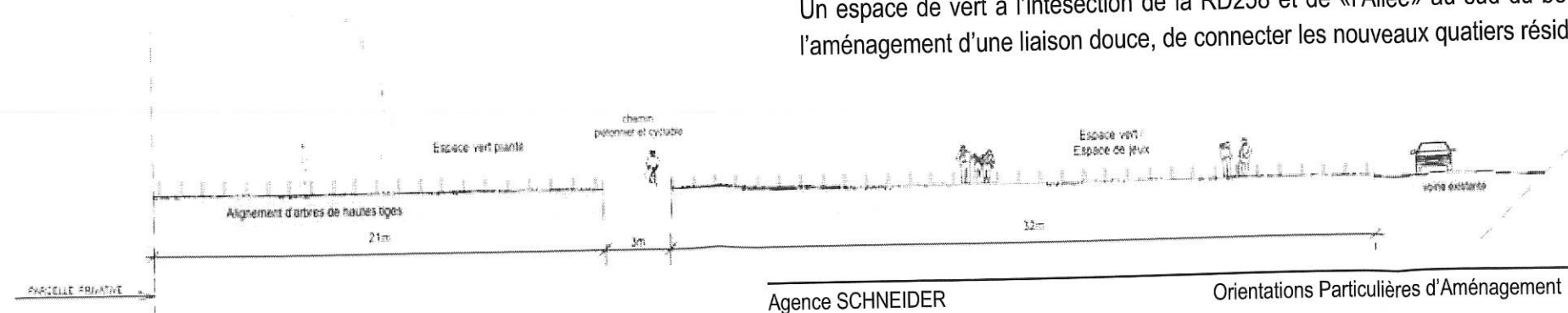
SECTEUR 2 : Exemple de desserte des «unités d'habitation»

Les dimensions pourront être adaptées au contexte



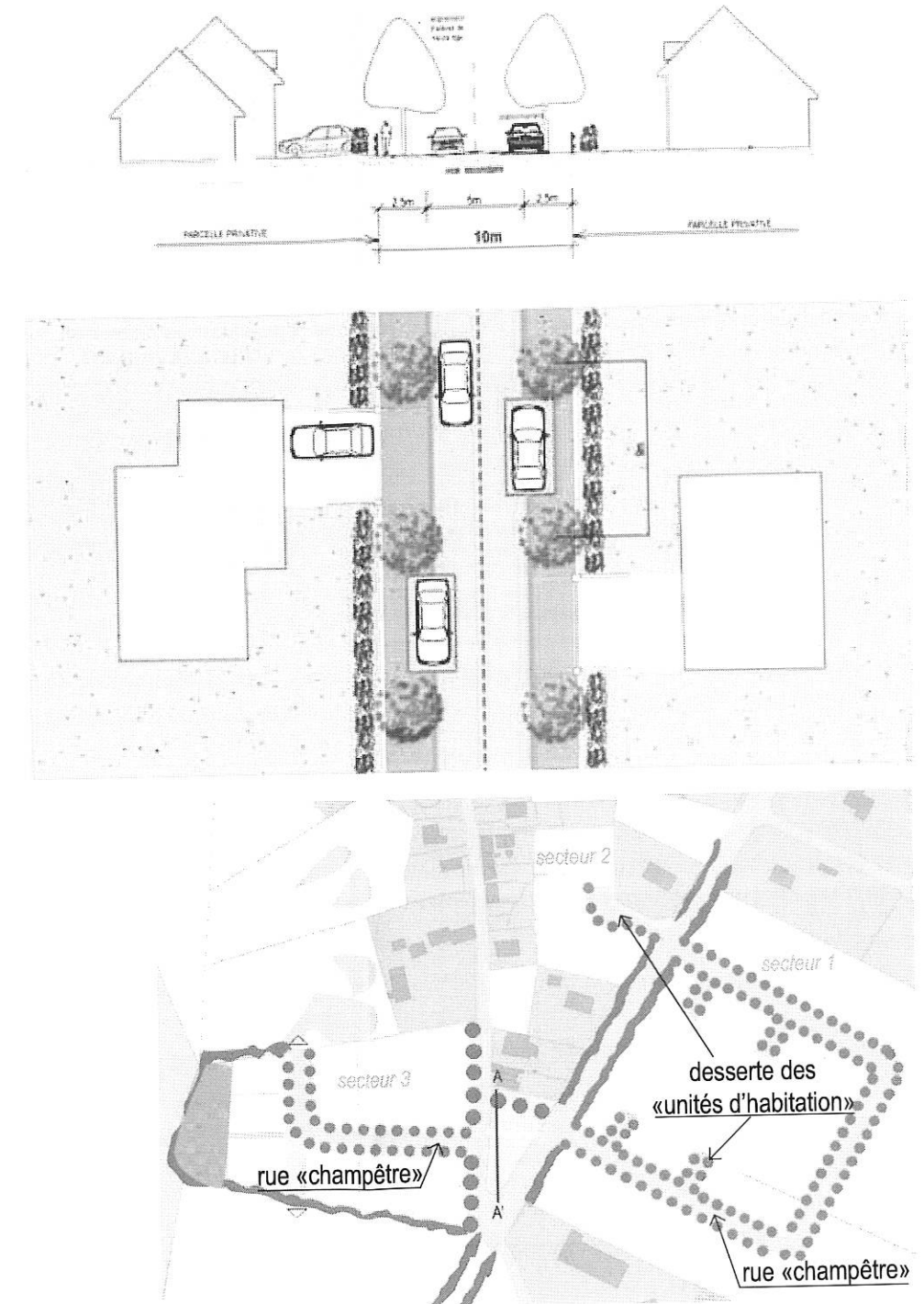
Coupe AA' : Exemple d'aménagement de l'espace public

Les dimensions pourront être adaptées au contexte



SECTEUR 1 : Exemple de desserte des «unités d'habitation»

Les dimensions pourront être adaptées au contexte



Espace public

Un espace de vert à l'intersection de la RD258 et de «l'Allée» au sud du bourg permet, par l'aménagement d'une liaison douce, de connecter les nouveaux quartiers résidentiels.